

Mgr Schneider lance un appel au pape Léon XIV au sujet de la FSSPX

Publié le 3 mars 2026
20 minutes

Mgr Athanasius Schneider a lancé un appel au pape Léon XIV après l'annonce par la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X (FSSPX) de son intention de procéder à des consécration épiscopales, malgré les avertissements du Vatican affirmant que cela « constituerait une rupture décisive de la communion ecclésiale ».

M
Mgr Schneider, évêque auxiliaire d'Astana, au Kazakhstan, a confié en exclusivité à Diane Montagna un texte intitulé *Appel fraternel au pape Léon XIV pour établir un pont avec la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X*, qui appelle à la générosité pastorale et à l'unité ecclésiale à un moment qu'il décrit comme décisif pour l'avenir des relations entre le Saint-Siège et la société sacerdotale. L'évêque auxiliaire avait officiellement visité certains séminaires de la FSSPX à la demande de Mgr Guido Pozzo, sous le pape Benoît XVI. Son appel intervient dans un contexte de débat dans le monde catholique après l'annonce de la FSSPX, certains espérant une réconciliation, d'autres appelant à des mesures disciplinaires rigoureuses.

Mgr Schneider veut mettre en garde le pape Léon XIV contre le risque de laisser passer ce « moment véritablement providentiel » sans prendre de mesures décisives. Il avertit que renoncer à l'occasion d'accorder le mandat apostolique risquerait de cimenter ce qu'il qualifie de division « vraiment inutile et douloureuse » avec la FSSPX, une rupture que l'histoire ne pourrait facilement ignorer.

À une époque où l'Église parle avec insistance de synodalité, d'ouverture pastorale et d'inclusivité ecclésiale, il soutient que l'unité doit s'étendre aux fidèles attachés à la FSSPX. Le choix qui s'offre au pape, suggère-t-il, est de savoir si ce chapitre de l'histoire de l'Église restera comme un moment de générosité et de rapprochement ou comme une séparation qui aurait pu être évitée.

Texte de l'appel de Mgr Schneider au pape Léon XIV

Appel fraternel au pape Léon XIV pour établir un pont avec la Fraternité sacerdotale Saint-Pie X

La situation actuelle concernant les consécration épiscopales au sein de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X (FSSPX) a soudainement réveillé toute l'Église. Peu de temps après l'annonce, le 2 février, de la décision de la FSSPX de procéder à ces consécration, un débat intense et souvent passionné a émergé dans de nombreux milieux catholiques. Les opinions exprimées dans ce débat vont de la compréhension, la bienveillance, l'observation neutre et le bon sens, au rejet irrationnel, à la condamnation péremptoire, voire à la haine ouverte. Bien qu'il y ait des raisons d'espérer – et cela n'a rien d'irréaliste – que le pape Léon XIV puisse approuver ces consécration épiscopales, des propositions de bulle d'excommunication contre la FSSPX circulent déjà en ligne.

Les réactions négatives, bien que souvent bien intentionnées, révèlent que le cœur du problème n'a pas encore été appréhendé avec suffisamment d'honnêteté et de clarté. On a tendance à rester en surface. Les priorités au sein de la vie de l'Église sont inversées, érigeant la dimension canonique et juridique – autrement dit, un certain positivisme juridique – en critère suprême. De plus, on constate parfois un manque de connaissance historique concernant la pratique de l'Église en matière d'ordination épiscopales. La désobéissance est ainsi trop facilement assimilée au schisme. Les cri-

tères de communion épiscopale avec le Pape, et par conséquent la compréhension de ce qui constitue véritablement un schisme, sont envisagés de manière excessivement unilatérale par rapport à la pratique et à la conception que l'Église avait à l'époque patristique, au temps des Pères de l'Église. Dans ce débat, de nouveaux quasi-dogmes sont établis, qui n'existent pas dans le *depositum fidei*. Ces quasi-dogmes affirment que le consentement du pape à la consécration d'un évêque est de droit divin et qu'une consécration effectuée sans ce consentement, voire contre une interdiction papale, constitue en soi un acte schismatique. Or, la pratique et la compréhension de l'Église, tant à l'époque des Pères de l'Église que pendant une longue période ultérieure, contredisent cette conception. De plus, il n'existe pas d'opinion unanime sur ce point parmi les théologiens reconnus de la tradition bimillénaire de l'Église. Des siècles de pratique ecclésiale, ainsi que le droit canonique traditionnel, s'opposent également à de telles affirmations absolutistes. Selon le Code de Droit Canonique de 1917, une consécration épiscopale effectuée contre la volonté du pape n'était pas punie d'excommunication, mais seulement de *suspens*. L'Église a ainsi clairement manifesté qu'elle ne considérerait pas un tel acte comme schismatique.

L'acceptation de la primauté pontificale comme vérité révélée est souvent confondue avec les formes concrètes – qui ont évolué au fil de l'histoire – par lesquelles un évêque exprime son unité hiérarchique avec le pape. Croire en la primauté pontificale, reconnaître le pape actuel, adhérer à l'enseignement infaillible et définitif de l'Église et observer la validité de la liturgie sacramentelle relèvent du droit divin. Cependant, une conception réductrice qui assimile la désobéissance à un ordre papal à un schisme – même en cas de consécration d'un évêque contre son gré – était étrangère aux Pères de l'Église et au droit canonique traditionnel. Par exemple, en 357, saint Athanase désobéit à l'ordre du pape Libère, qui lui enjoignait d'entrer en communion hiérarchique avec l'écrasante majorité de l'épiscopat, laquelle était en réalité arienne ou semi-arienne. Il fut alors excommunié. En l'occurrence, saint Athanase désobéit par amour pour l'Église et pour l'honneur du Siège Apostolique, cherchant précisément à préserver la pureté de la doctrine de tout soupçon d'ambiguïté.

Au cours du premier millénaire de l'histoire de l'Église, les consécrations épiscopales se faisaient généralement sans autorisation papale formelle, et les candidats n'étaient pas tenus d'être approuvés par le pape. Le premier règlement canonique sur les consécrations épiscopales, édicté par un concile œcuménique, fut celui de Nicée en 325, qui exigeait qu'un nouvel évêque soit consacré avec le consentement de la majorité des évêques de la province. Peu avant sa mort, durant une période de confusion doctrinale, saint Athanase choisit et consacra personnellement son successeur, saint Pierre d'Alexandrie, afin d'éviter qu'un candidat inapte ou faible n'accède à l'épiscopat. De même, en 1977, le cardinal Iosif Slipyj, Serviteur de Dieu, consacra secrètement trois évêques à Rome sans l'approbation du pape Paul VI, sachant pertinemment que ce dernier s'y opposerait en raison de l'Ostpolitik alors en vigueur au Vatican. Lorsque Rome eut connaissance de ces consécrations secrètes, la peine d'excommunication ne fut cependant pas appliquée.

Afin d'éviter tout malentendu, en temps normal – et en l'absence de confusion doctrinale ou de persécution extraordinaire – il convient, bien entendu, de tout mettre en œuvre pour observer les normes canoniques de l'Église et obéir aux justes injonctions du pape, afin de préserver l'unité ecclésiale de manière plus efficace et plus visible.

La situation actuelle de l'Église peut être illustrée par la parabole suivante : un incendie se déclare dans une grande maison. Le chef des pompiers n'autorise que l'utilisation du nouvel équipement, bien qu'il se soit avéré moins efficace que les anciens outils éprouvés. Un groupe de pompiers désobéit et continue d'utiliser l'équipement traditionnel ; et, de fait, le feu est circonscrit en de nombreux endroits. Pourtant, ces pompiers sont qualifiés de désobéissants et de schismatiques, et ils sont punis.

Pour pousser la métaphore plus loin : le chef des pompiers n'autorise que les pompiers qui reconnaissent l'efficacité du nouvel équipement, suivent les nouvelles règles de lutte contre l'incendie et respectent le nouveau règlement de la caserne. Mais face à l'ampleur manifeste de l'incendie, à la lutte acharnée pour le combattre et à l'insuffisance de l'équipe officielle, d'autres volontaires – mal-

gré l'interdiction du chef des pompiers – interviennent avec compétence, savoir-faire et bonnes intentions, contribuant ainsi au succès des efforts du chef des pompiers.

Face à un comportement aussi rigide et incompréhensible, deux explications possibles se présentent : soit le chef des pompiers nie la gravité de l'incendie, un peu comme dans la chanson française *Tout va très bien, Madame la Marquise !* [Chanson de Paul Misraki, 1935. NDLR], soit, en fait, le chef des pompiers souhaite qu'une grande partie de la maison brûle, afin qu'elle puisse être reconstruite ultérieurement selon un nouveau plan.

La crise actuelle liée aux consécration épiscopales annoncées – mais non encore approuvées – au sein de la FSSPX expose, aux yeux de toute l'Église, une plaie qui couve depuis plus de soixante ans. Cette plaie peut être comparée à un cancer ecclésial, plus précisément au cancer ecclésial des ambiguïtés doctrinales et liturgiques.

Récemment, un excellent article a été publié sur le blog *Rorate Caeli*, rédigé avec une rare clarté théologique et une honnêteté intellectuelle, sous le titre : « La longue ombre de Vatican II : l'ambiguïté comme cancer ecclésial » (Canon of Shaftesbury, *The Long Shadow of Vatican II : Ambiguity as Ecclesial Cancer*, Rorate Caeli, 10 février 2026). Le problème fondamental de certaines déclarations ambiguës du Concile Vatican II est que celui-ci a choisi de privilégier un ton pastoral plutôt que la précision doctrinale. On peut être d'accord avec l'auteur lorsqu'il dit :

« Le problème n'est pas que Vatican II était hérétique. Le problème est qu'il était ambigu. Et dans cette ambiguïté, nous avons vu les germes de la confusion qui ont donné naissance à certains des développements théologiques les plus troublants de l'histoire moderne de l'Église. Lorsque l'Église s'exprime en termes vagues, même si ce n'est pas intentionnel, alors les âmes sont en jeu. »

L'auteur poursuit :

« Lorsqu'un "développement" doctrinal semble contredire ce qui l'a précédé, ou lorsqu'il nécessite des décennies de gymnastique théologique pour se concilier avec l'enseignement magistériel précédent, nous devons nous demander : s'agit-il d'un développement ou d'une rupture déguisée en développement ? »

On peut raisonnablement supposer que la FSSPX ne désire rien de plus que d'aider l'Église à sortir de cette ambiguïté doctrinale et liturgique et à retrouver sa clarté salvifique et éternelle – tout comme le Magistère de l'Église, sous la conduite des Papes, l'a fait sans équivoque tout au long de l'histoire après chaque crise marquée par la confusion et l'ambiguïté doctrinales.

En réalité, le Saint-Siège devrait être reconnaissant envers la FSSPX, car elle est actuellement presque la seule entité ecclésiastique majeure à souligner ouvertement et publiquement l'existence d'éléments ambigus et incorrects dans certaines déclarations du Concile et dans le *Novus Ordo Missae*. Dans cette entreprise, la FSSPX est guidée par un amour sincère pour l'Église : si elle n'aimait pas l'Église, le Pape et les âmes, elle n'entreprendrait pas ce travail, ni ne dialoguerait avec les autorités romaines – et sa vie serait sans aucun doute plus facile.

Les paroles suivantes de Mgr Marcel Lefebvre sont profondément émouvantes et reflètent l'attitude des dirigeants actuels et de la plupart des membres de la FSSPX :

« Oh oui, nous avons la foi dans Pierre, nous avons la foi dans le successeur de Pierre. Mais comme l'a dit très bien le pape Pie IX dans sa Constitution dogmatique : Le pape a reçu le Saint-Esprit, non pas pour faire des vérités nouvelles, mais pour nous maintenir dans la foi de toujours. Voilà la définition du pape faite au moment du concile Vatican I, par le pape Pie IX. Et c'est pourquoi nous sommes persuadé qu'en maintenant ces traditions, nous manifestons notre amour, notre docilité, notre obéissance au successeur de Pierre. Nous ne pouvons rester indifférents devant la dégradation de la foi, de la morale et de la liturgie. C'est hors de question ! Nous ne voulons pas nous séparer de l'Église ; au contraire, nous voulons que l'Église continue ! »

Si quelqu'un considère ses difficultés avec le Pape comme l'une de ses plus grandes souffrances spirituelles, cela prouve sans équivoque l'absence d'intention schismatique. Les vrais schismatiques se vantent même de leur séparation du Siècle Apostolique. Jamais ils n'imploreraient humblement le

Pape de reconnaître leurs évêques.

Alors, combien les paroles suivantes sont véritablement catholiques :

« Nous regrettons infiniment ; ce nous est une douleur immense, immense pour nous, de penser que nous sommes en difficulté avec Rome, à cause de notre foi. Comment est-ce possible ? C'est une chose qui dépasse l'imagination, que jamais nous n'aurions pu penser, que jamais nous n'aurions pu croire surtout dans notre enfance, alors que tout était uniforme, que l'Église croyait dans son unité générale la même foi, avait les mêmes sacrements, le même Sacrifice de la messe, le même catéchisme. »

Nous devons examiner avec honnêteté les ambiguïtés manifestes concernant la liberté religieuse, l'œcuménisme et la collégialité, ainsi que les imprécisions doctrinales du *Novus Ordo Missae*. À cet égard, il convient de lire l'ouvrage récemment paru de l'archimandrite Boniface Luykx, expert conciliaire et liturgiste renommé, dont le titre est éloquent. *A Wider View of Vatican II. Memories and Analysis of a Council Consultor*. (Une vision plus large de Vatican II. Souvenirs et analyse d'un consultant conciliaire).

Comme l'a dit G. K. Chesterton : « En entrant dans l'Église, on nous demande d'ôter notre chapeau, non notre tête. » Ce serait une tragédie si la FSSPX était complètement exclue, et la responsabilité d'une telle division incomberait avant tout au Saint-Siège. Le Saint-Siège devrait accueillir la FSSPX, en lui offrant au moins un minimum d'intégration ecclésiale, puis poursuivre le dialogue doctrinal. Le Saint-Siège a fait preuve d'une générosité remarquable envers le Parti communiste chinois, en lui permettant de choisir des candidats à l'épiscopat ; pourtant, ses propres enfants, les milliers de fidèles de la FSSPX, sont traités comme des citoyens de seconde zone.

La FSSPX devrait être autorisée à apporter une contribution théologique afin de clarifier, compléter et, si nécessaire, amender les passages du Concile Vatican II qui soulèvent des doutes et des difficultés doctrinales. Il faut également tenir compte du fait que, dans ces textes, le Magistère de l'Église n'a pas entendu se prononcer par des définitions dogmatiques dotées d'infaillibilité (cf. Paul VI, *Audience générale*, 12 janvier 1966).

La FSSPX prononce exactement la même *Professio fidei* que celle des Pères du concile Vatican II, connue sous le nom de *Professio fidei tridentino-vaticana*. Si, selon les paroles explicites du pape Paul VI, le Concile Vatican II n'a présenté aucune doctrine définitive, ni n'a eu l'intention de le faire, et si la foi de l'Église demeure la même avant, pendant et après le Concile, pourquoi la profession de foi valable dans l'Église jusqu'en 1967 cesserait-elle soudainement d'être considérée comme une marque valide de la véritable foi catholique ?

Pourtant, la *Professio fidei tridentino-vaticana* est jugée insuffisante par le Saint-Siège pour la FSSPX. Cette *Professio fidei* ne constituerait-elle pas, en réalité, le minimum requis pour la communion ecclésiale ? Si tel n'est pas le cas, qu'est-ce qui, honnêtement, pourrait constituer un minimum ? La FSSPX est tenue, comme *conditio sine qua non*, de prononcer une *Professio fidei* par laquelle elle accepte les enseignements pastoraux, et non définitifs, du dernier Concile et du Magistère subséquent. Si telle est véritablement cette prétendue « exigence minimale », alors le cardinal Victor Fernández semble jouer avec les mots !

Le pape Léon XIV a déclaré, lors des Vêpres œcuméniques du 25 janvier 2026, à la clôture de la Semaine de prière pour l'unité des chrétiens, qu'il existe déjà une unité entre catholiques et chrétiens non catholiques car ils partagent le minimum de la foi chrétienne. « Nous partageons la foi en un seul et unique Dieu, Père de tous les hommes, nous confessons ensemble l'unique Seigneur et vrai Fils de Dieu Jésus-Christ et l'unique Esprit-Saint, qui nous inspire et nous pousse à la pleine unité et au témoignage commun de l'Évangile » (Lett. ap. *In unitate fidei*, n. 12). » Il a en outre déclaré : « Nous sommes un ! Nous le sommes déjà ! Reconnaissons-le, expérimentons-le, manifestons-le ! ».

Comment concilier cette déclaration avec l'affirmation de représentants du Saint-Siège et de certains hauts dignitaires du clergé selon laquelle la FSSPX ne serait pas doctrinalement unie à l'Église, alors même qu'elle professe la *Professio fidei* des Pères du Concile Vatican II - la *Professio fidei tridentino-vaticana* ?

Des mesures pastorales provisoires accordées à la FSSPX pour le bien spirituel de tant de fidèles catholiques exemplaires témoigneraient profondément de la charité pastorale du Successeur de Pierre. Ce faisant, le pape Léon XIV ouvrirait son cœur paternel à ces catholiques qui, d'une certaine manière, vivent dans la périphérie existentielle de l'Église, leur permettant de ressentir que le Siège Apostolique est véritablement une mère, y compris pour la FSSPX.

Les paroles du pape Benoît XVI devraient éveiller la conscience de ceux qui, au Vatican, décideront de l'autorisation des consécration épiscopales pour la FSSPX. Il nous le rappelle :

« En regardant le passé, les divisions qui ont lacéré le corps du Christ au cours des siècles, on a continuellement l'impression qu'aux moments critiques où la division commençait à naître, les responsables de l'Église n'ont pas fait suffisamment pour conserver ou conquérir la réconciliation et l'unité ; on a l'impression que les omissions dans l'Église ont eu leur part de culpabilité dans le fait que ces divisions aient réussi à se consolider. Ce regard vers le passé nous impose aujourd'hui une obligation : faire tous les efforts afin que tous ceux qui désirent réellement l'unité aient la possibilité de rester dans cette unité ou de la retrouver à nouveau. »
(Lettre aux évêques à l'occasion de la publication de la lettre apostolique "motu proprio data" Summorum Pontificum sur l'usage de la liturgie romaine antérieure à la réforme de 1970, 7 juillet 2007)

« Pouvons-nous être totalement indifférents face à une communauté qui compte 491 prêtres, 215 séminaristes, 6 séminaires, 88 écoles, 2 instituts de niveau universitaire, 117 frères religieux, 164 religieuses et des milliers de fidèles laïcs ? Devons-nous les laisser s'éloigner par hasard de plus en plus de l'Église ? Et l'Église grande ne devrait-elle pas se permettre aussi d'être généreuse, consciente de sa grande ampleur, consciente de la promesse qui lui a été faite ? » (Lettre aux Evêques de l'Église Catholique concernant la rémission de l'excommunication des quatre Evêques consacrés par l'archevêque Lefebvre, 10 mars 2009).

Des mesures pastorales provisoires et minimales pour la FSSPX, entreprises pour le bien spirituel de ses milliers de fidèles à travers le monde - y compris un mandat apostolique pour les consécration épiscopales - permettraient de créer les conditions nécessaires pour dissiper sereinement les malentendus, les questions et les doutes d'ordre doctrinal suscités par certaines déclarations des documents du Concile Vatican II et du Magistère pontifical subséquent. Parallèlement, ces mesures offriraient à la FSSPX l'opportunité de contribuer de manière constructive au bien de toute l'Église, tout en maintenant une distinction claire entre ce qui relève de la foi divinement révélée et de la doctrine définitivement proposée par le Magistère, et ce qui, ayant un caractère essentiellement pastoral dans des circonstances historiques particulières, est donc ouvert à une étude théologique approfondie, comme cela a toujours été la pratique au sein de l'Église.

Soucieux de l'unité de l'Église et du salut spirituel de tant d'âmes, je m'adresse avec une charité respectueuse et fraternelle à notre Saint-Père, le pape Léon XIV :

Très Saint-Père, accordez le mandat apostolique pour les consécration épiscopales de la FSSPX. Vous êtes aussi le père de nombreux fils et filles - deux générations de fidèles qui, jusqu'à présent, ont été accompagnés par la FSSPX, qui aiment le Pape et qui aspirent à être de véritables fils et filles de l'Église romaine. Aussi, tenez-vous à l'écart des partis pris et, avec un grand esprit paternel et un esprit véritablement augustinien, montrez que vous bâtissez des ponts, comme vous l'avez promis devant le monde entier lors de votre première bénédiction après votre élection. Ne laissez pas votre nom entrer dans l'histoire de l'Église comme celui qui a échoué à bâtir ce pont - un pont qui aurait pu être construit en ce moment véritablement providentiel, avec une volonté généreuse - et qui a au contraire permis une division supplémentaire, inutile et douloureuse, au sein de l'Église, alors même que se déroulaient des processus synodaux se targuant d'une ampleur pastorale et d'une inclusivité ecclésiale maximales. Comme Votre Sainteté l'a récemment souligné : « Engageons-nous à développer davantage les pratiques synodales œcuméniques et à communiquer réciproquement ce que nous sommes, ce que nous faisons et ce que nous enseignons (cf. François, *Pour une Église synodale*, nn. 137-138). » (Homélie, Célébration des Secondes Vêpres LIXe semaine de prière pour

l'unité des chrétiens, 25 janvier 2026).

Très Saint-Père, si vous accordez le mandat apostolique pour les consécration épiscopales de la FSSPX, l'Église de notre temps n'y perdra rien. Vous serez un véritable bâtisseur de ponts, et plus encore, un bâtisseur de ponts exemplaire, car vous êtes le Souverain Pontife, *Summus Pontifex*.

+ Athanasius Schneider, évêque auxiliaire de l'archidiocèse de Sainte-Marie à Astana

Source : [FSSPX.news](#)

Notes de bas de page

1. Statistiques annuelles au 1 novembre 2025 de la FSSPX. Nombre total de membres : 1 482 ; évêques : 2 ; prêtres (à l'exclusion des évêques) : 733 ; séminaristes (y compris ceux qui ne se sont pas encore engagés) : 264 ; frères religieux : 145 ; oblates : 88 ; sœurs religieuses : 250 ; âge moyen des membres : 47 ans ; pays desservis : 77 ; districts et maisons autonomes : 17 ; séminaires : 5 ; écoles : 94 (dont 54 en France).[↩]